

Essentielle

Je choisis la mutuelle qui prend soin de moi

Pourquoi j'adhère à la MGAS?

Sommaire

Mes garanties santé	Page	
Action sociales	Page	
Mes couvertures professionnelles	Page	
Services	Page	



La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance

à la MGAS. Lors de leur Assemblée Générale de juin 2018, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) et la Mutuelle Europe, ont adopté le principe de la fusion entre les deux mutuelles. Le nouvel ensemble « MGAS-Mutuelle Europe » constitue aujourd'hui un groupe plus fort et agile qui est fier de sa qualité de gestion et de sa proximité avec ses adhérents et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés.



Mes garanties santé

1 FORMULE POUR VOTRE PROTECTION

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste.

La formule Essentielle n'est pas Responsable et ne propose pas les prestations relevant du 100 % santé en optique, dentaire et audiologie.

		Offre Essentielle - non responsable
	RO ⁽¹⁾	MGAS Essentielle
Honoraires médicaux		
Consultations et visites des généralistes OPTAM / OPTAM -CO ou non (2)	70 %	100 %
Consultations et visites des spécialistes OPTAM / OPTAM ou non (2)	70 %	100 %
Soins à l'étranger pris en charge par le RO français (3)	15 % à 80 %	100 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM -CO ou non (2)	70 %	100 %
Actes de radiologie et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO ou non (2)	70 %	100 %
Honoraires des sages-femmes	70 %	100 %
Honoraires paramédicaux		
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	100 %
Téléconsultations		
Téléconsultations non prises en charge par le RO - Service Santéclair	-	illimitées
Analyses et examens de laboratoire		
Analyses et examens de laboratoire	60 %	100 %
Médicaments		
Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important (pris en charge à 65 %)	65 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu modéré (pris en charge à 30 %)	30 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu faible (pris en charge à 15 %)	15 %	15 %
Pharmacie prescrite non prise en charge par le RO - (forfait par année civile) ⁽⁴⁾	-	15 €
Matériel médical		
Prothèse capillaire, mammaire et oculaire (par prothèse et par année civile) (5)	60 %	50 €
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes d'un handicap	100 %	100 %
Petit appareillage, pansement, accessoire, orthopédie, orthèse	60 %	100 %

^{1.} Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. 3. Sur présentation du volet de décompte de la Sécurité sociale accompagné des factures acquittées et traduites 4. Sur présentation de la prescription médicale accompagnée de la facture détaillée et acquittée de la pharmacie. A l'exclusion des produits de parapharmacie. 5. Le forfait inclut le ticket modérateur.

		Offre Essentielle - non responsable
HOSPITALISATION (6)	RO (1)	MGAS Essentielle
Forfait journalier hospitalier		
Forfait journalier (sans limitation de durée)	-	Frais réels
Honoraires		
Honoraires médicaux et chirurgicaux OPTAM / OPTAM-CO ou non (2)	80 %	100 %
Frais de séjour (sans limitation de durée)	80 %	100 %
Forfait patient urgence	-	Frais réels
Participation forfaitaire pour les actes lourds	-	Frais réels
Frais liés à l'hébergement		
Chambre individuelle (par jour)		
Ambulatoire	-	-
Médecine, chirurgie et maternité (sans limitation de durée) (7)	-	•
Psychiatrie (dans la limite de 60 jours par an)	-	-
Soins de suite et de réadaptation (dans la limite de 90 jours par an)	-	-
Autres frais liés à l'hébergement	-	-
Forfait télévision ou wifi (par jour)	-	-
Frais d'accompagnant (par jour)	-	-

PRÉVENTION, SOUTIEN, MÉDECINE DOUCE	RO (1)	MGAS Essentielle
Prévention		
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO	30 % / 65 %	100 %
Actes de prévention (prévus par la législation sur le contrat responsable)	60 % / 70 %	100 %
Actes de dépistage : hépatite B, cancer du sein, cancer de l'utérus, cancer colo-rectal, trouble de l'audition	60 % / 70 %	100 %
Forfait contraceptif, pilule abortive, test de grossesse, test HPV non pris en charge par le RO	-	15€
Soutien		
Séances prises en charge par le RO - Dispositif MonPsy	60 %	100%
Accompagnement psychologique et psychothérapeutique (dans la limite de 4 séances par année civile) ⁽⁸⁾	-	60 € par séance
Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (par année civile) Service IMA Assistance	-	5
Médecine douce		
Pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, acupuncteur, étiopathe (par année civile toute spécialité confondue) (9)	-	25 €

^{6.} Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO et celles des établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Maison d'enfant à caractère sanitaire (MECS). **7.** Exclusion de la prise en charge de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). **8.** Séances dispensées par un psychologue ou un psychothérapeute titulaire d'un numéro ADELI. **9.** Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS.

		Offre Essentielle - non responsable
AUTRES PRESTATIONS	RO (1)	MGAS Essentielle
Frais de transport pris en charge par le RO	65 %	100 %
Frais de cure thermale pris en charge par le RO (honoraires et forfait)	65 % / 70%	
Frais de cure thermale pris en charge par le RO (frais d'hébergement et de transport)	65 % / -	

DENTAIRE (10)	RO (1)	MGAS Essentielle
Soins		
Soins dentaires	60 %	100 %
Prothèses - Dans la limite des HLF pour les prestations à tarifs modérés		
Prestations prises en charge par le RO		
Inlay, Onlay	60 %	100 %
Inlay-core, rebasage, réparation, adjonction, renfort	60 %	100 %
Prothèse dentaire	60 %	100 %
Orthodontie		
Orthodontie prise en charge par le RO	60 % / 100 %	100 %

OPTIQUE (10)	RO (1)	MGAS Essentielle	
Lunettes enfants -16 ans			
Monture	60 %	100 %	
Verre unifocal simple	60 %	30 €	
Verre unifocal complexe	60 %	40 €	
Verre multifocal ou progressif complexe ou très complexe	60 %	50 €	
Lunettes adultes +16 ans			
Monture	60 %	100 %	
Verre unifocal simple	60 %	30 €	
Verre unifocal complexe	60 %	40 €	
Verre multifocal ou progressif complexe	60 %	50 €	
Verre multifocal ou progressif très complexe	60 %	50 €	
Suppléments			
Suppléments optique	60 %	100 %	
Lentilles (11)			
Lentilles de contact prescrites et prises en charge par le RO	60 %	100 %	

^{10.} La formule Essentielle n'est pas Responsable et ne propose pas les prestations relevant du 100 % santé en optique, dentaire et audiologie 11. À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires, lentilles de couleur non correctrices et d'orthokératologie. La participation pour les lentilles prises en charge est versée en complément de la part du RO.

		Offre Essentielle - non responsable
	RO (1)	MGAS Essentielle
Aides auditives pour les moins de 21 ans et les plus de 21 ans atteints de cécité hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) - Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS	60 %	1 400 €
Aides auditives pour les 21 ans et plus hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans) Le forfait en euros intègre le remboursement du RO et de la MGAS	60 %	400 €
Accessoires et piles pris en charge par le RO	60 %	100 %

Action sociale

TRANQUILLITÉ	MGAS Essentielle
Allocation Naissance (12)	155 €
MGAS Tranquillité Allocation accident de travail, de service ou agression	Jusqu'à 250 €
Micro-prêt social, micro-prêt santé	de 1 000 à 4 000 € de 12 à 36 mois
Tranquil'Exam Allocation en cas de redoublement ou de réinscription à un concours consécutif à un événement ayant eu lieu dans les 15 jours qui précèdent l'examen ou le concours (hospitalisation de plus de 3 jours, décès d'un proche)	Jusqu'à 1 000 €

Mes couvertures professionnelles (13)

PROTECTION DE L'ÉTUDIANT	Quelle que soit la formule santé choisie
Pour les étudiants paramédicaux adhérant en tant que Membre Participant Assurance responsabilité civile professionnelle étudiants, Individuelle Accident, défense pénale et recours suite à un accident garanti	Inclus
R PROTECTION DE L'AGENT (14)	Quelle que soit la formule santé choisie
Pour les agents hospitaliers Responsabilité Civile Professionnelle, forfait Inaptitude Professionnelle et protection Juridique Professionnelle	En option à 21 € par an

12. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste. . 13. Contrats collectifs souscrits par la Mutuelle auprès de SHAM. 14. À l'exception des professions sage-femme, chirurgien, anesthésiste et gynécologue obstétricien.

Avec la MGAS, je bénéficie de soins de santé à moindre coût ainsi que des services d'assistance :

- Un service d'analyse de devis conseil en dentaire, audioprothèse et optique ;
- La géolocalisation des professionnels de la santé partenaires ;
- Un outil d'analyse de symptôme et d'orientation ;
- La téléconsultation sans limite de nombre et sans frais ;
- Un deuxième avis médical pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic ;
- Des programmes de coaching sommeil et nutrition ...
- Prestations assurées par

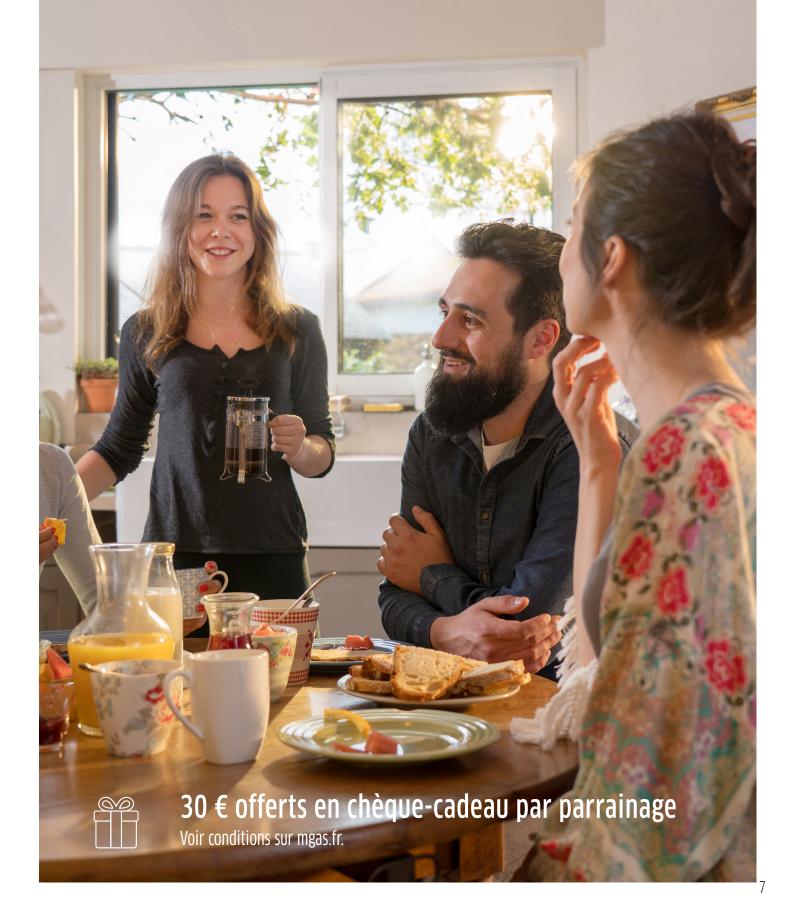


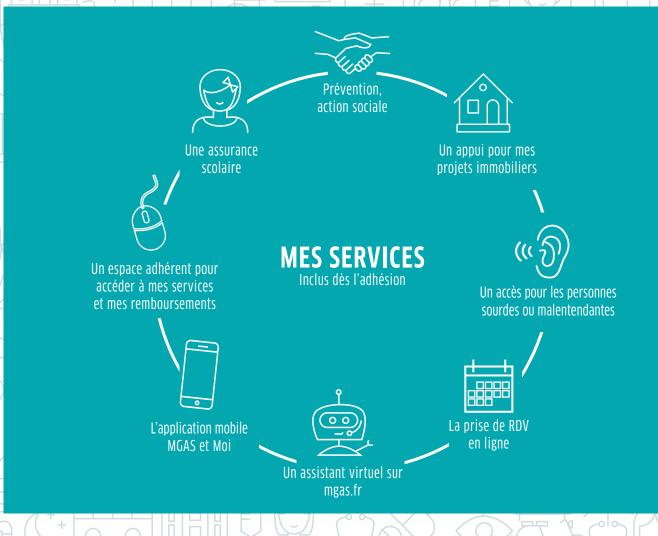
- Des garanties en cas d'hospitalisation, d'événement traumatisant, de maternité ou encore de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie ;
- Une prise en charge des ascendants ;
- Un service de téléassistance ;
- Une aide pour les aidants ainsi qu'un pack répit ...

Prestations assurées par



JE PRENDS SOIN DE MES PROCHES, JE LEUR RECOMMANDE LA MGAS





C'EST DÉCIDÉ, JE CHOISIS LA MGAS!

Je contacte la MGAS du lundi au vendredi de 8h30-17h30

- **01 44 10 55 55** (appel non surtaxé)
- contact@mgas.fr

Je me connecte sur le site mgas.fr



- pour adhérer en ligne
- pour découvrir les détails de l'offre
- pour réaliser une étude personnalisée

Je contacte mon conseiller:



Je parraine un de mes proches et je reçois un chèque-cadeau de 30 €.

Voir conditions sur mgas.fr.

Je retrouve la MGAS sur



MGAS SERVICE RELATION ADHÉRENTS - TSA 30129 - 37206 Tours Cedex E-mail:

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions

du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIRENE sous le n°784

SHAM Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles - Société d'Assurance Mutuelle du

Groupe Relyens- 18 rue Edouard Rochet- 69 372 LYON Cedex 08 - Entreprise régie par

IMA Assurances Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Niort sous le

La Sauvegarde Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674.

Santéclair Société Anonyme au capital de 4 336 711 €. Siège social : 7 Mail Pablo Picasso 44000 NANTES Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977. La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : https://

301 475. Siège social: 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

MGAS Protection Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social: 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

n°481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 Niort.

Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

le Code des assurances - SIREN 779 860 881 RCS Lyon.

relation.adherents@mgas.fr - Fax: 01 44 10 55 34.









mgas.fr/charte-vie-privee.